



Conseil Municipal du 3 avril 2024
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2024/08

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 15
votants : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence
GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve
IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Alaine
HOUREZ, Jean DECROIX et Chimina Kossiva NEGLOKPE

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Carole BERGER-JACOB,
Philippe BARBIER par André BOURDON.
Julia NOJAC par Claudine THIRANOS
Patrice GOSNET par Bernadette VOOGSGERD
Laurent FOHRER par Philippe BUIRON

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives
qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses
effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux
de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de
développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état de passif, l'état des restes
à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des
soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de
tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il procède à toutes les opérations d'ordre
qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT



Le Secrétaire de Séance

André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 16/04/2024
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 16/04/2024